



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33693

Texte de la question

Mme George Pau-Langevin interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'éventuelle suppression des enseignements des sciences de la vie et de la terre du tronc commun. De nombreuses associations et parents d'élèves l'ont interpellée depuis votre annonce et s'inquiètent d'une telle mesure. En effet, la seconde est censée être une classe de détermination avant un choix primordial pour l'élève : la filière pour le bac. Toutes les disciplines doivent y être traitées de façon équivalente pour que le choix reste libre au sortir de la seconde. Mais désormais, si votre projet aboutissait, seuls 20 % des enseignements obligatoires de seconde seraient de nature scientifique. Ainsi, uniquement par ses choix en début d'année, un élève peut se trouver contraint de s'inscrire dans une filière plutôt que dans une autre. Pour ce qui est du problème plus spécifique des SVT, elle attire son attention sur ce qui lui semble être une aberration. Les enjeux environnementaux constituent le cœur même de cette discipline ; c'est en son sein qu'on étudie profondément l'impact de l'homme sur son environnement. Alors que l'on cherche à mobiliser la population autour de cette problématique, les SVT sont l'outil majeur de la sensibilisation des générations qui devront préserver la planète. C'est par ailleurs une discipline essentielle de la recherche fondamentale, que nous ne devons pas sacrifier tant elle porte en elle l'efficacité économique des décennies à venir. Elle le remercie de la réponse qu'il apportera à cette vive inquiétude de nombre de citoyens, enseignants et parents d'élèves.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme George Pau-Langevin](#)

Circonscription : Paris (21^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33693

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9159

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475